

20.04.2005 - 10:30 Uhr

L'âge n'est pas une maladie - Focus : Assurance nationale obligatoire d'aide et de soins

Berne (ots) -

L'Association des petits et moyens assureurs maladie de Suisse (RVK) plaide en faveur de l'introduction d'une assurance nationale obligatoire d'aide et de soins. Une nouvelle solidarité au sein de la population de plus de 50 ans doit décharger la plus jeune génération dans l'assurance maladie obligatoire. Le marché et la concurrence doivent concevoir l'évolution des primes dans l'assurance d'aide et de soins de manière acceptable pour les assurés. Le modèle a été développé en collaboration avec le Prof. Dr Bernd Schips, directeur du Centre de recherches KOF de l'EPF.

Concrètement, le modèle d'assurance nationale d'aide et de soins prévoit d'introduire pour les assurés de plus de 50 ans une assurance d'aide et de soins obligatoire permettant de financer les prestations de soin. Comme nous l'indique Charles Giroud, président de la RVK, le financement des soins à partir de 50 ans est en train de devenir un gros risque pour chaque citoyen et chaque citoyenne. L'augmentation croissante de l'espérance de vie, les changements correspondants dans la structure démographique ainsi que le fossé matériel entre les générations exigent une nouvelle solidarité entre jeunes et moins jeunes. Ce modèle, en revanche, décharge les jeunes familles et promeut les soins à domicile. Selon le Professeur Schips, la probabilité de devenir hautement dépendant et donc tributaire d'aide et de soins augmente également et accroît donc le risque de devenir dépendant (à long terme). Dans la plupart des cas, une personne qui devient dépendante ne peut plus supporter seule ce risque sur le plan financier.

Arguments en faveur d'une assurance nationale obligatoire d'aide et de soins C'est ici qu'entre en jeu le modèle d'assurance obligatoire d'aide et de soins : chaque habitant du pays devrait bénéficier des prestations de soins requises indépendamment de son revenu et de sa fortune. L'usure de la fortune en tant qu'instrument de financement impose une lourde charge à celui qui a besoin de soins, à sa famille et à son entourage.

Depuis l'introduction de la LAMal en 1996, les coûts des soins par assuré ont plus que doublé et s'élevaient en 2003 à 1,8 milliards de francs au total. Seule l'introduction d'une assurance obligatoire d'aide et de soins permettra d'alléger financièrement l'Assurance obligatoire des soins (AOS) et de la financer avec des primes plus basses, ce qui profitera essentiellement aux familles jeunes et à faible revenu.

Conception d'une assurance nationale obligatoire d'aide et de soins L'assurance nationale d'aide et de soins doit être financée par le système de répartition des dépenses - de manière analogue à l'AVS -. Les assurés de plus de 50 ans paient obligatoirement une prime supplémentaire de Fr. 158.- par personne/mois pour l'assurance des soins. L'assurance d'aide et de soins et l'AOS seraient prises en charge par le même assureur. Seront assurés, à partir du 181^e jour, les coûts des soins de longue durée et l'assistance dans des maisons spécialisées (sans les frais de pension) ainsi que les coûts des services d'aide et de soins à domicile. Pour encourager les soins prodigués à bon marché par les membres de la famille ou les personnes extérieures, il faudrait rémunérer ces prestations fournies jusqu'alors à titre gracieux.

Les primes supplémentaires pour l'assurance d'aide et de soins permettent de réduire les primes pour l'AOS, ce qui se traduit par une décharge de Fr. 25.- par personne/mois pour tous les assurés.

Nouvelle solidarité entre les générations

Une assurance obligatoire d'aide et de soins à partir de 50 ans engendre une nouvelle communauté solidaire entre les personnes dépendantes et non dépendantes, laquelle se limite essentiellement au cercle de personnes particulièrement exposées au risque de dépendance dû à l'âge. Par cette solidarité, le groupe des plus de 50 ans contribue à décharger les familles jeunes, ce qui fait naître une nouvelle solidarité entre les générations.

La RVK ...

... est une organisation à but non lucratif neutre et indépendante, fondée en 1932. L'Association des petits et moyens assureurs maladie est, en tant qu'organisation de branche, le numéro 3 sur le marché de la santé. Elle représente 49 assureurs maladie et 60% de tous les fournisseurs d'assurances maladies comptant plus de 800 000 assurés. Des indications plus détaillées sur la RVK et les assureurs maladie affiliés ainsi que le présent communiqué de presse peuvent être téléchargés sous www.rvk.ch.

Contact:

Marcel Graber
directeur RVK
Tél. +41/(0)41/417'01'11
Mobile +41/(0)79/215'14'81
Fax +41/(0)41/410'69'65
E-Mail: marcel.graber@rvk.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000384/100489061> abgerufen werden.